

Des assises des clauses sociales

- Actus - année 2016 - Octobre -



Publication date: mercredi 12 octobre 2016

Copyright © Ville De Port Saint Louis du Rhône - Tous droits réservés

Les premières assises des clauses sociales se sont tenues à Istres sous l'égide de la maison de l'Emploi Ouest Provence

L'introduction des clauses sociales dans les marchés publics et privés constitue un effet levier permettant de favoriser l'insertion par l'emploi des personnes les plus en difficulté. Les grands donneurs d'ordres du territoire se sont engagés à généraliser le recours aux clauses sociales, au travers de la délibération du Conseil syndical (ex SAN) du 22 février 2008. Cet engagement a généré la signature de deux chartes : la charte locale d'insertion du 22 Juin 2009 et de la Charte d'engagement pour l'insertion et l'emploi du 21 Juin 2010.

La Maison de l'Emploi Ouest Provence, organise les Premières Assises pour notamment mettre à l'honneur le travail partenarial et l'animation territoriale engagés depuis 2008 auprès des donneurs d'ordres, des entreprises et des partenaires du service public de l'emploi (Pôle Emploi, Plie, Mission Locale, structures d'insertion par l'activité économique). Depuis 2009, les clauses sociales ont en effet généré près de 499 000 heures d'insertion qui ont contribué au placement à l'emploi et la construction de parcours professionnels de plus de 1000 personnes. Après 7 années d'exercice, ces premières Assises des Clauses Sociales constituent l'occasion de pouvoir juger, au-delà des bilans quantitatifs et témoignages apportés par les acteurs de ce dispositif (Commande Publique, entreprises COLAS et SILIM, partenaires emplois locaux), des axes d'amélioration et des perspectives.

Le dispositif « Clauses Sociales » est une action portée par la Maison de l'Emploi Ouest Provence, financée par l'Etat, le Fonds Social Européen et le Conseil de Territoire Istres Ouest Provence.

Martial ALVAREZ conseiller de la métropole, délégué à l'emploi, et l'insertion a représenté à cette occasion le président François BERNARDINI ;

Soulignant tout le travail effectué depuis la prise en compte de ces clauses sociales, il a également affirmé l'implication de tous les acteurs qui doivent oeuvrer collectivement pour résoudre cette problématique importante, ce mal du siècle.

L'intervention du Maire est à retrouver sur :